Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL080_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL080_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT),

Secrétaire de séance : M. HAMON

18- PERSONNEL PERMANENT – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

4.1
Monsieur TORCHE, rapporteur :

Il est indiqué à l'assemblée que compte tenu de l'évolution de l'organisation et des besoins des services, il est proposé de modifier le tableau des effectifs permanents de la commune.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-14, L412-5 et L412-6,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 07 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Modifier le tableau des effectifs permanents de la commune comme suit :**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL080_2026-DE

VILLE DE PLÉNEUF VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CRÉATIONS DE POSTES			
Direction/Service	**Poste**	**Cadre d'emploi**	**Volume horaire**
Direction SAP Service action éducative	Responsable service AE	Animateur catégorie B	DHS = 35 H Temps complet
Direction aménagement Centre technique municipal	Responsable unité voirie et festivités	Technicien catégorie B	DHS = 35 H Temps complet
Direction SAP Service sports	Maître-nageur sauveteur référent sport santé	ETAPS catégorie B	DHS = 35 H Temps complet
Direction ressources Service finances/commande publique	Gestionnaire de la commande publique et des assurances	Adjoint administratif catégorie C	DHS = 35 H Temps complet
SUPPRESSIONS DE POSTES			
Direction/Service	**Poste**	**Cadre d'emploi**	**Volume horaire**
Direction SAP Service action éducative	Responsable service AE	Animateur catégorie B	DHS = 31H30 soit 90% d'un Temps complet
Direction aménagement Centre technique municipal	Responsable unité voirie	Agent de maîtrise catégorie C	DHS = 35 H Temps complet

- **Inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.